le dépouillement du scrutin. Vers neuf heures, 500 personnes à peu près, ont parcouru les rues en criant : à bas Pinart ! et proférant des insultes et des menaces contre l'honorable député. La place de l'Hôtel-de-ville se trouva encombrée, le commissaire de police résolut intervenir. Deux gendarmes l'accompagnaient : l'un d'eux fut renversé, un agent de police reçut un coup de pierre tellement violent qu'il fallut le transporter presque sans connaissance au bureau de police. Un des perturbateurs ayant été arrêté, la foule l'arracha des mains des agents et reconduisit les deux gendarmes, en les huant, jusqu'à leur caserne. La brigade toute entière se transporta à l'Hôtel-de-Ville et les chants et les cris continuèrent. Enfin, après deux heures de tumulte. La foule se dispersa et vers onze heures tout était rentré dans l'ordre.

A Saint-Etienne, l'ordre n'a plus été troublé depuis les scènes que nous avons rapportées.

Voici les principales variations des différents chapitres du bilan de la Banque d'une semaine à l'autre :

L'encaisse demeure à peu près stationnaire à 1229 millions et les dépôts particuliers ont baissé de 82 millions à 464 millions. Le portefeuille est également en diminution de 54 millions à 625 millions 1/2 et le chiffre des avances de 3 millions 1/2 à 95 millions 1/2. Il y a augmentation de 14 millions sur la circulation des billets à 132 millions 1/2 et de 29 millions dans le compte courant du Trésor à 184 millions.

CORRESPONDANCE PARISIENNE

Paris, jeudi 27 mai.

Aujourd'hui a eu lieu à l'Hôtel-de-ville la proclamation des résultats du scrutin dans le département de la Seine. Vous en trouverez le compte rendu dans les journaux du soir.

L'émotion produite à Paris par les élections ne se calmera pas avant que le second tour de scrutin ait complété la représentation de la capitale. La lutte continue ardente entre les partis, et de grands efforts sont faits d'un côté pour réparer l'échec du premier vote, de l'autre pour accentuer davantage la manifestation de l'opposition radicale.

M. Thiers maintient sa candidature dont la retraite de M. d'Alton-Shée assurerait le succès. Toutes les diverses nuances de l'opposition se rallient à M. Thiers, y compris le *Rappel* qui déclare qu'on doit se résigner à lui parce qu'il est un ennemi *irréconciliable* du gouvernement personnel. Le mot, vous le voyez, a fait fortune ; il est devenu à lui seul le programme et la devise de l'opposition.

Mais les journaux organes de l'opposition sont divisés relativement à la candidature de M. Jules Favre ; les uns, les libéraux, soutiennent, selon les principes de l'union libérale que M. Jules Favre ayant obtenu le plus de voix au premier tour, ses concurrents doivent se désister en sa faveur ; les autres, les radicaux, persistent à porter M. Rochefort s'appuyant sur cette raison unique qu'il est plus désagréable au gouvernement. M. J. Favre maintient sa candidature ; mais la lettre très courte et très digne qu'il vient d'adresser aux électeurs semble trahir la prévision d'un échec.

M. Raspail maintient aussi sa candidature contre M. Garnier-Pagès. Le résultat est douteux, car vraisemblablement les conservateurs reporteront leurs voix sur M. Garnier-Pagès.

Dans la 6e circonscription, la lutte est vivement engagée entre les partisans de M. Cochin et ceux de M. J. Ferry.

L'administration ne considérant pas la période électorale ouverte de nouveau tant que le résultat du scrutin n'était pas officiellement proclamé, les réunions publiques ne pourront recommencer que samedi.

Un certain nombre d'électeurs [illegible] proposent comme candidat dans une des circonscriptions qui seront rouvertes par suite d'option pour la province, M. Glais-Bizoin qui n'a pas été élu dans les Côtes du Nord. Cette proposition n'a pas beaucoup d'chances de succès, mais le député parisien a prouvé qu'avec lui il ne faut jurer de rien.

Je vous ai dit que le premier tour de scrutin avait mis en avant 41 hommes nouveaux ; il ne sera pas sans intérêt de préciser quels sont ces hommes et à quelles nuances d'opinion ils appartiennent : nous les passerons successivement en revue.

M. Cl. Duvernois est suffisamment connu aussi bien que M. Eug. Drolin et je ne vous apprendrais rien de nouveau sur leur compte.

M. Deseilligny (Gard) est le gendre de M. Schneider, président de la Chambre ; il est très gouvernemental. C'est un grand industriel : il est directeur des usines et mines de Decazeville qu'il a ressuscitées et qui sont devenues le fondement de son influence.

Le comte de Leusse (Bas Rhin) mi-partie légitimiste, mi-partie gouvernemental, qui, sans abdiquer ses sentiments anciens, se rattache au gouvernement parce qu'il ne croit pas qu'un autre soit possible maintenant.

M. Labat (Basses-Pyrénées) est un riche propriétaire de Bayonne, connu par son dévouement personnel à la famille impériale qu'il reçut chez lui dans les premières années de leur séjour à Biarritz.

M. Carré-Kérisonet (Côtes du Nord) est catholique comme les populations de Bretagne qu'il représente.

M. Aylies (Gers) est gouvernemental ; il appartient à une grande famille de la magistrature.

M. Siegnackers (Haute Marne) est tout à fait un homme nouveau ; naturalisé depuis peu de temps, d'une grande activité, il est mêlé à un grand nombre d'affaires, ayant écrit dans des journaux, dans des revues, ayant fait des brochures ; il a gagné facilement beaucoup d'argent et le dépense de même.

M. Lefébure (Haut-Rhin), catholique et gouvernementale, est le neveu d'un ancien député très aimé qui s'est désisté en sa faveur. Il a été secrétaire de la commission de l'Exposition universelle ; il l'a emporté sur le plus grand industriel de l'Alsace, M. Hartmann.

M. Keller (Haut Rhin) n'est pas précisément un homme nouveau : son mandat n'avait pas été renouvelé en 1863 et l'on n'a pas oublié les discours qu'il prononça à l'avant dernière législature.

M. Tachard (Haut-Rhin) a été nommé par l'opposition contre son cousin M. Jean Dollfus.

M. Vieillard-Migeon (Haut-Rhin) est aussi arrivé par l'opposition quoiqu'il ne faille pas voir en lui un adversaire du gouvernement ; son élection est née de la situation spéciale créée par des luttes qui remontent à plusieurs années et dans lesquelles retentit le nom de son beau-frère le comte (Romain) Migeon.

M. G. Chaix d'Est Ange (Gironde), fils du secrétaire du Sénat, est très-connu au barreau. C'est un homme de 35 ans, intelligent et fin, rompu aux affaires ; il est à la tête d'une grande fortune par suite de son mariage avec fille Sipierres.

Le *Mémorial diplomatique* annonce que la commission franco-belge se réunira à Paris dans les premiers jours du mois de juin.

Aujourd'hui a eu lieu la réception à l'Académie française de M. Claude Bernard, doyen de l'Académie des sciences et sénateur. Les préoccupations électorales font tort au discours de l'illustre savant que beaucoup de journaux se disperseront de reproduire.

CH. CAHOT.

Paris, vendredi 28 mai.

On avait annoncé hier à tort que M. D'Alton-Shée retirait sa candidature en faveur de M. Thiers ; au contraire, il la maintient énergiquement et dès lors le résultat devient incertain. Naturellement les journaux de l'opposition reprochent avec raison à l'ancien pair de France de manquer à sa promesse et de faire le jeu du gouvernement en augmentant les chances de M. Devinck.

Du reste, M. D'Alton-Shée n'est pas le seul à violer la doctrine de l'union libérale. M. Rochefort quoique ayant eu au premier tour moins de voix que M. J. Favre, maintient aussi sa candidature radicale. Quoiqu'elle soit vivement combattue par presque tous les journaux, cette candidature a de grandes chances de succès. A propos de la candidature de M. Rochefort, je lis dans plusieurs journaux que le gouvernement a commis une maladresse en n'amnistiant pas le fondateur de la *Lanterne*, le lendemain du jour où il fit déposer son serment.

Nous ne sommes pas de cet avis : il ne s'agit pas là d'un coupable ordinaire ou d'un ennemi comme le gouvernement en compte quelques-uns dans la presse. En amnistiant M. Rochefort, le gouvernement eût fait un acte dont M. Rochefort et ses amis ne lui auraient tenu aucun compte et si M. Rochefort n'était pas élu, cet acte eût doublé les forces de l'écrivain bien moins dangereux à Bruxelles qu'à Paris. S'il est élu, la grâce viendra toujours à temps et produira le même effet après qu'avant l'élection ; elle n'aurait dans aucun cas réconcilié celui qui s'est proclamé irréconciliable.

Dans le cas où M. J. Favre ne serait pas élu, il serait porté plus tard soit à Lyon, soit à Paris après l'option de M. Raspail nommé deux fois ou bien après l'option de M. J. Simon pour la Gironde. Cette incertitude constitue déjà un rude échec pour le grand orateur.

Tous les journaux ont constaté qu'il n'y avait eu devant l'Hôtel-de-Ville aucune manifestation bruyante à l'occasion des résultats du scrutin. On croit que la nouvelle période électorale qui s'ouvre aujourd'hui pour être close lundi se passera d'une façon très calme, quoique plusieurs réunions soient convoquées pour samedi, dimanche et lundi.

La cour doit partir pour Fontainebleau le samedi, 5 juin.

On dément la nouvelle du départ du général Fleury pour l'Italie.

Continuons notre revue des hommes nouveaux que le suffrage universel envoie à la Chambre.

Je n'ai pas à revenir sur ce que je vous ai dit des éclatants services du général de La Motte Rouge qui vient de battre facilement M. Glais-Bizoin.

M. Tron, maire de Bagnères de Luchon, n'est pas connu par des antécédents politiques, mais il a une réputation européenne dans cette classe de la société qui envoie bon nombre des siens en villégiature d'été dans les Pyrénées. M. Tron est un homme énergique, courageux ; c'est le plus intrépide chasseur de France ; il conduit les chasses à l'ours auxquelles les étrangers de distinction ne manquent pas d'assister pendant leur séjour à Luchon. M. Tron, roi des chasseurs, est une sorte de demi-dieu pour les guides pyrénéens.

M. Marion (Isère) est un ancien agent de change fort connu à Paris. Quoiqu'il n'ait encore pris aucune part aux affaires politiques, c'est un homme très indépendant de caractère, très libéral dans ses discours, mais que l'habitude de la Chambre aura bientôt amené avec ses instincts pratiques à des appréciations plus justes que celles qu'il a parfois émises sur certaines possibilités.

Le marquis de Dorfort de Civrac appartient à une famille très-ancienne et très-considérée ; il jouit d'une grande fortune. Légitimiste de naissance, de relations, de mode d'existence, très-catholique de sentiments, c'est un esprit ouvert et généreux accessible aux idées libérales.

M. Dupuy de Lôme (Morbihan), le célèbre directeur des constructions maritimes, est trop connu pour qu'il soit nécessaire de parler de son mérite et de ses travaux pour la transformation de notre flotte.

Le duc de Mouchy (Oise) est un des grands propriétaires de France. Son installation de Mouchy-le-Châtel est une merveille ; il y tient grand état et y exerce une hospitalité tout à fait princière. Il a épousé la princesse Anna Murat, une des beautés de la cour.

M. Durand, (Pyrénées Orientales) jouit d'une grande influence que lui donne sa fortune généreusement employée. M. Isaac Pereire, qui n'a pas osé renouveler la lutte contre lui, avait eu grand'peine à le remplacer, malgré l'appui actif du gouvernement. Il avait même dû s'aider, pour y parvenir, de quelques moyens qui ne parurent pas sans doute réguliers puisque son élection fut cassée. A la deuxième élection, M. Durand s'était retiré ; malgré cela, M. I. Pereire obtint un chiffre de voix qui n'était pas beaucoup plus considérable que celui en vertu duquel il vient d'être nommé dans une autre circonscription de l'Aude ; il restera à la Chambre le seul représentant de la dynastie des Pereire.

M. Huet (Saône et Loire), juge d'instruction au tribunal de la Seine, ex-chef de cabinet de M. Billault, est un homme laborieux, estimé de la magistrature. Il s'est formé à la politique sous le meilleur maître et à la meilleure école, celle de la pratique.

M. Lacroix (Saône et Loire), est un homme que sa popularité et ses idées libérales désignaient forcément aux préférences du gouvernement, bien qu'il ne se soit pas toujours montré complétement gouvernemental. L'administration a fait preuve de tact en passant sur quelques dissidences pour ne voir que ses qualités sérieuses et la légitime influence qu'il s'est acquise parmi ses concitoyens.

CH. CAHOT.

COURS DE BOURSE DE PARIS DU 28 MAI.

La première cote de Londres, affichée dès l'ouverture avec 1/4 de baisse, encourage les vendeurs dans leurs succès et inquiètent les acheteurs qui espéraient être liquidés par leurs ventes de primes pour fin courant. C'est qu'en effet au cours de clôture d'aujourd'hui, 71.52 1/2 offert et 71.50 demandé, presque toutes les primes dont 25 et dont 50 sont abandonnées, et si nous ne pouvons pas nous relever d'ici à lundi, jour de la reponse, il faudra vendre pour dégager la place peut être trois millions de rente. Les autres valeurs ne jouent depuis les élections qu'un rôle très-secondaire et ne sont cotées que pour la forme, excepté pourtant le Suez qui a touché 535 et la Ville-Nouvelle qui a perdu près de 10 fr. sur son cours de clôture d'hier.

CELLIER.

On lit dans la *Gazette de France* :

Nous venons de faire le relevé succinct des votes obtenus par les candidats officiels et par les candidats indépendants pour les élections connues jusqu'à mardi soir.

Voici les chiffres que nous avons trouvés :

Les candidatures officielles ont obtenu dans les départements et à Paris, 4,053,056 voix.

Les candidatures indépendantes, que les préfets ont voulu qualifier « d'hostiles au gouvernement » ont réuni jusqu'à ce jour, 3,248,885 voix.

Paris, qui se trouve compris dans ce chiffre, n'a donné fourni que sa part à l'opposition, qui s'est affirmée dans toute la France.

Ainsi :

Pour : Quatre millions.

Contre : Trois millions deux cent mille.

Il y a, comme on le voit, une progression énorme sur le chiffre de 1863. — Aubry-Fourault.

Voici le chiffre des voix données en 1863 aux candidats du gouvernement :

3,354,779 voix.

Voici le chiffre des voix données aux candidats indépendants :

1,859,513 voix.

Il résulte du rapprochement de ses chiffres avec ceux qui sont relevés par la *Gazette de France*, qu'en 1869 les candidats indépendants ont gagné :

1,389,372 voix.

Tandis que les candidats du gouvernement ont perdu :

1,301,723 voix.

Voici le résultat des élections des 284 collèges suivant la division des opinions :

Députés élus au premier tour	226
— officiels nommés	166
— du tiers parti	37
— de l'opposition de gauche	24
Députés à élire au second tour	58
— officiels probables	6
— du tiers-parti probables	21
— de l'opposition de gauche probables	31

D'après ce calcul, la nouvelle Assemblée contiendrait, lorsque tous les colléges seraient pourvus de députés :

171 députés officiels,
58 du tiers-parti,
55 de l'opposition de gauche.

La gauche et le tiers-parti réunis représenteraient 112 voix.

La majorité officielle ne serait que de 58 voix.

On lit dans le *Monde* :

« L'organe de M. de Bismark, la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, s'indigne de la liberté que l'on a prise de penser que le chancelier fédéral aurait soufflé à M. de Hohenlohe l'idée de rédiger sa fameuse note au sujet du Concile. Le journal berlinois a peut-être raison d'affirmer l'innocence de son maître. Pourquoi aussi laisser planer des doutes sur la conduite de M. de Bismark, tandis que les hommes d'Etat des autres pays s'empressent de leur épargner l'odieux d'une pareille initiative ? Des personnes bien informées nous assurent, en effet, que le prince de Hohenlohe a bien été soufflé, mais qu'il est inutile d'aller jusqu'à Berlin pour chercher le souffleur. Un journal officieux de Paris, la *France*, si fort au courant de ce qui se passait au ministère lors de la réception de la note munichoise, voudrait-elle se charger aussi de nous en révéler maintenant l'inspirateur ? Ce serait le complément de ses premières informations. »

CHRONIQUE LOCALE.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

OUVERTURE DE LA SESSION.

Séance du 28 mai 1869.

Absents : MM. P. Catteau, Motteler-Jonville, (en voyage) Toutemondé-Nol let (empêché.)

Présidence de M. Constantin Descat, maire.

M. Pierre Parent est élu secrétaire pour la session.

Le Conseil :

Nomme une commission, composée de MM. Ternynck, Voreux, Dellebecq, Ch. Bonshier et P. Parent pour l'examen du compte administratif de 1869 ; du budget supplémentaire de 1863 ; des comptes et budget des hospices et du bureau de bienfaisance ;

Décide que le rapport statistique de 1868 sera imprimé et distribué à qui de droit ;

Adopte le compte du service des eaux en 1868 ;

Vote un crédit de 3,000 fr. pour achat de billets à la loterie de l'Exposition de tableaux ;

Décide qu'une médaille sera offerte, au nom de la ville, à M. Delannoy, directeur de cette exposition ;

Vote un crédit de 55 fr. 70 pour restitution de droit indûment perçus ;

Renvoie à la commission de la voirie l'examen d'une réclamation relative à la rue de l'Alma ;

Adopte une proposition concernant un supplément de crédit pour l'entretien du canal ;

Vote un crédit de 517 fr. pour frais de procès ;

Autorise M. le Maire à payer une somme de 160 fr. 90 au sieur Mouton, cultivateur à Croix, pour indemnité réclamée pour omission dans les expropriations pour la promenade ;

Renvoie à la commission des travaux publics l'examen d'une demande de bâtir sur le quai du canal ;

Charge MM. Frasez, J.-B. Ducatteau, Wibaux, A. Prouvost et Létocart, de l'étude d'un projet de marché aux chevaux à établir à Roubaix ;

Renvoie à la commission des écoles les propositions faites par la Compagnie de Gaz ;

Décide que la commission de la voirie examinera la proposition faite par des propriétaires pour la continuation de la rue Pellart jusqu'au nouveau boulevart ;

Vote un crédit de 1310 fr. 55 pour matériel de secours contre l'incendie ;

Adopte un compte de 463 fr. 89 pour taxes irrécouvrables en 1868 ;

Vote un crédit de 174 fr. pour indemnité d'alignement à M. Dujardin ;

Nomme MM. Motte-Bossut, A. Prouvost, Duburcq, A. Wibaux et Ternynck, commissaires du cours professionnel pour les chauffeurs ;

Confirme le vote d'un crédit de 2,220 fr. pour acquisition d'un terrain à la Fosse aux chênes à Mme veuve Carlos Masure ;

Adopte une délibération relative au budget pour l'entretien de l'Esperrenard à Tourcoing ;

Vote un supplément de crédit de 375 fr. pour pensions d'aveugles et de sourds-muets et un autre crédit de 470 fr. 25 pour traitement des agents-voyer sur l'exercice de 1870.

Nous pouvons enfin annoncer à nos lecteurs que les travaux de l'Hôtel de la succursale de la Banque de France sont commencés. Comme on le sait déjà, ces travaux sont placés sous la direction de M. Edouard Dupire. Le nom de l'architecte nous est un sûr garant que le futur Hôtel sera digne des deux grandes cités pour lesquelles il est construit.

La date de l'inauguration est fixée au 1er octobre 1870.

Roubaix et Tourcoing sont de restée privilégiées. Pour ne citer qu'un exemple, la ville de Montauban n'obtenu une succursale il y a deux ans et rien n'est encore prêt pour la construction de l'Hôtel.

Voici une petite histoire.... comment dirons-nous ?... une histoire... administrative qui se raconte par la ville. Est-elle vraie ? nous n'en savons rien et nous la livrons à nos lecteurs sans garantie aucune, bien persuadé que, si par aventure elle n'était pas exacte, un petit communiqué ne tarderait pas à rétablir la vérité des faits.

Voici la chose :

On rapporte que ces jours derniers M. de Saint-Pau, étant venu à Roubaix où M. le maire était allé à la Préfecture, — nous ne savons trop au juste — le haut et puissant administrateur témoigna à notre premier magistrat, en termes fort courtois d'ailleurs, l'étonnement qu'il avait éprouvé, ainsi que M. le ministre, en voyant l'Administration roubaisienne prêter son concours tacite aux manifestations

---

que choisir. Conseille-moi donc un peu ; dis-moi, lis-se-moi deviner tout au moins ce qui pourra te contenter.

Alors Violette avait changé plusieurs fois de couleur, ainsi qu'il lui arrivait toujours quand elle était troublée. Elle avait entr'ouvert les lèvres, secoué sa tête enfantine ; puis, toute tremblante, murmuré : Non, non, décidément, je ne peux pas... Il me semble... je suis sûre que c'est encore trop tôt.

— Quoi donc, trop tôt ? répéta le marquis en souriant. Sont-ce des diamants ?

— Oh ! pas du tout, cher bon-papa.

— Des dentelles de prix ?

— Hélas ! bien loin de là.

— Un beau grand cachemire ?

— Non, cher père, pas davantage.

— Un équipage alors ?... Car, hors de là, je ne vois pas ce qu'une gentille fiancée comme toi puisse raisonnablement désirer.

Violette, un instant, garda le silence, baissant la tête. Puis elle releva, avec une sorte d'amertume, ses yeux si doux à demi voilés de pleurs.

Hélas ! soupira-t-elle, combien, hors de là, il y a encore de choses désirables, de choses précieuses et nécessaires dans ce monde !

— Partonne-moi, bonne chère enfant, reprit le grand'père. Je vois maintenant ce que tu désires ; c'était que je fisse de ta part quelque don aux malheureux. Parle, chérie ; veux-tu que je fonde, en ton nom, un berceau dans une crèche, un lit à l'hôpital, que je donne notre petite école ou que je prie M. le curé de commencer, sous ses auspices, une œuvre de miséricorde ?

— Ce n'est pas tout à fait cela... Mais, bon papa ; vous *brûlez*, répliqua-t-elle avec un doux sourire, faisant ainsi allusion à l'un de ses jeux favoris qu'elle avait joué naïvement, il n'y avait pas si longtemps encore, dépossédant dans quelque bonne et sûre cachette, un joujou, un bijou, un ruban, et riant ensuite comme une petite bien heureuse, et sautant et battant des mains, lorsqu'elle voyait son bon-papa aller, venir, tourner et retourner dans tous les coins à la recherche de l'objet qu'elle avait bien caché, l'espiègle.

— Mais tout bien considéré, — reprit-elle plus sérieuse et plus émue, je suis convaincue que n'est encore trop tôt ; aussi maintenant ne vous le demanderai-je point... Donnez-moi ce que vous voudrez bon papa ; une fleur, un bijou, un livre... Tout ce que vous daignerez m'offrir me sera cher et précieux, vous n'en pouvez douter. Mais rappelez-vous bien que je ne vous tiens pas quitte pour cela du cadeau auquel j'avais songé et qu'un jour vous devrez me faire... Le jour où je croirai pouvoir l'obtenir, je vous le demanderai à genoux, et d'autres... et Guy peut-être vous le demandera avec moi... Alors, si vous me l'accordez, quel beau et digne et cher présent je vous ferai en retour, grand-père !

— Qu'est-ce que ce peut bien être ? se demanda le marquis, entièrement dérouté et troublé dans ses suppositions, en voyant sa petite fille tour à tour si joyeuse et si émue. Il est beau interroger, prier, plaider habilement ou éloquemment, il ne put rien apprendre. Violette, à toutes ses instances, ne cessait de répéter : Non, c'est encore trop tôt permettez-moi d'attendre encore un peu grand'père.

ETIENNE MARCEL.

(*La suite au prochain numéro.*)